



Risque d'usurpation d'identité

Par **GregR28**, le **27/07/2019 à 07:10**

Bonjour

Hormis déposer une main courante auprès d'un commissariat comme je l'ai fait, comment puis je me protéger d'un risque d'usurpation d'identité suite à une fuite de mes données personnelles par mail ?

En effet, j'ai été presque victime d'une tentative d'escroquerie au prêt entre particuliers en ligne mais j'ai refusé au moment où la personne traitant mon dossier par mail a demandé des informations bancaires (RIB) pour le versement des fonds après m'avoir indiqué qu'il faudrait verser des frais d'honoraires et de courtage de la signature du contrat de prêt (j'ai refusé tout ça)

Le problème est que la personne derrière ce mail se prétendant être un courrier détient une copie de ma carte d'identité, un avis d'imposition qui n'est pas à mon adresse actuelle, ainsi que 3 bulletins de salaire à mon nom.

J'ai fait un signalement du site et de l'adresse mail qui m'ont demandé tout ça sur la plateforme signalement.internet.gouv et déposé une main courante.

Je souhaiterais tout simplement que mes informations personnelles ne puissent pas être utilisées à mon insu et je cherche à me protéger le plus possible en amont d'éventuels problèmes.

Que puis je faire dans cette situation ?

Quels sont mes recours possibles ?

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **27/07/2019 à 08:56**

Bonjour

En effet, les escrocs pourraient se servir de votre identité et dans ce cas, bon courage !

Vous avez fait ce qu'il était possible de faire, informez quand même votre banque

Vous avez été très imprudent, le prêt entre particulier n'existe pas en ligne, cela ne doit se pratiquer que chez un notaire.

Ici même, sur ce site, nous sommes contraints de supprimer des fils de discussion ouverts, qui sont en réalité des tentatives d'escroquerie.

On voit la même chose avec des offres de faux papiers !!!